

A.F.M. IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 34 Avenue de Toulouse
31320 CASTANET TOLOSAN
528 603 301 RCS TOULOUSE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 55 688,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	55 688,63 euros
Absorption des pertes antérieures	19 177,95 euros

Solde	36 510,68 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 36 510,68 euros.

L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
10 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
Dividendes éligibles sur option à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :

Marion LAURENS

FC6E8466764D4B5...

MJ

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise :		AFM IMMOBILIER										1 2					
Adresse de l'entreprise		34 avenue de Toulouse 31320 CASTANET-TOLOSAN										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		5 2 8 6 0 3 3 0 1 0 0 0 2 9										Néant ☐ *					
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 5			
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC				
		Frais de développement *	CX										CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG				
		Fonds commercial (1)	AH										AI		8 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL										AM				
		Terrains	AN										AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP										AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		49 159 42 642 6 517		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV										AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS										CT				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU										CV				
		Créances rattachées à des participations	BB										BC				
Autres titres immobilisés		BD										BE					
Prêts		BF										BG					
Autres immobilisations financières *		BH										BI		2 914 2 914			
TOTAL (II)		BJ										BK		42 642 17 431			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM				
		En cours de production de biens	BN										BO				
		En cours de production de services	BP										BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS				
		Marchandises	BT										BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		1 176 1 176		
		Autres créances (3)	BZ										CA		5 073 5 073		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF										CG		436 321 436 321			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		8 202 8 202			
	TOTAL (III)	CJ										CK		450 772 450 772			
	Frais d'émission d'emprunt	(IV) CW															
	Primes de remboursement des emprunts	(V) CM															
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation *	(VI) CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		510 846 42 642 468 203			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :			

SAGE Experts-comptables janvier 2026

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AFM IMMOBILIER

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(19 178)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 689
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	37 611
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 771
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 440
	Instrument financier à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 607
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	337 575
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	430 593
	(V)	ED	
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION *	EE	468 203
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	426 936
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

Annexes ANC2022 06**AFM IMMOBILIER****ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 468 203,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 55 688,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Signé par :

Marion LAURENS

FC6E8466764D4B5...

AFM IMMOBILIER**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

AFM IMMOBILIER

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 8 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	8 000		8 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	8 000		8 000	

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 60 073

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 000			8 000
Immobilisations corporelles	46 988	6 124	3 953	49 159
Immobilisations financières	2 914			2 914
TOTAL	57 902	6 124	3 953	60 073

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 42 642

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	43 187	3 322	3 867	42 642
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	43 187	3 322	3 867	42 642

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	8 000	0	8 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	21 136	20 046	1 090	de 5 à 7 ans
Mat.bureau & informatique	22 092	16 666	5 427	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 930	5 930	0	de 3 à 5 ans
TOTAL	57 159	42 642	14 517	

AFM IMMOBILIER

34 avenue de Toulouse 31320 CASTANET-TOLOSAN

AFM IMMOBILIER

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 17 365

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 914		2 914
Actif circulant & charges d'avance	14 451	14 451	
TOTAL	17 365	14 451	2 914

3.4 - Charges constatées d'avance = 8 202

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AFM IMMOBILIER

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 430 593

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 771	2 115	3 656	
Dettes financières diverses	1 440	1 440		
Fournisseurs	18 607	18 607		
Dettes fiscales & sociales	67 199	67 199		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	337 575	337 575		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	430 593	426 936	3 656	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 17 633

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	667
Dettes fiscales & sociales	16 646
Autres dettes	320
TOTAL	17 633

AFM IMMOBILIER

34 avenue de Toulouse 31320 CASTANET-TOLOSAN

AFM IMMOBILIER

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AFM IMMOBILIER

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

AFM IMMOBILIER

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 8 202

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	8 202
TOTAL	8 202

8.2 - Charges à payer = 17 633

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	667
Fourn factures non parvenues.(40810000)	667
Dettes fiscales et sociales :	16 646
Pers congés à payer(42820000)	5 643
Prov commissions (42830000)	4 452
Org.soc. congés à payer(43820000)	1 883
Org. soc. commission à payer(43830000)	1 336
Org.soc. autres charges à payer(43860000)	3 333
Autres dettes :	320
Deb et cred divers (46861000)	320
TOTAL	17 633

AFM IMMOBILIER

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Des comptes annuels présenté en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CAZANAVE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AFM IMMOBILIER,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	468 203
Chiffre d'affaires hors taxes	903 706
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	55 689

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET CAZANAVE
Fait à AUZEVILLE-TOLOSANE le 20/03/2026